

Offre de bourses de l'ACDI 2010-2011 pour étudier au Canada

CALENDRIER D'EXÉCUTION

Les étudiants doivent arriver au Canada à la mi-août 2010 et commencer leurs études en septembre 2010.

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Pour plus de détails sur le programme, y compris le processus de sélection, veuillez contacter dans le pays, l'ambassade du Canada ou son représentant, le comité de concertation local, ou jgallagher@aucc.ca et ou www.boursesfrancophonie.ca

DATE LIMITE

La date limite pour soumettre les dossiers de candidature par les pays bénéficiaires à la mission diplomatique canadienne accréditée dans le pays ou son représentant est le 15 janvier 2010.

L'AUCC n'accepte pas les demandes soumises après cette date par des candidats ou l'institution partenaire à renforcer.

* Programme/projet/activité réalisé avec l'appui financier du gouvernement fédéral du Canada par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).



Agence canadienne de
développement international Canadian International
Development Agency

Canada

AVANTAGES LIÉS À LA BOURSE

(Selon le Règlement de l'Assistance
Technique canadienne)

Chaque bourse comprend, pour le boursier :

- Frais d'examen médicaux et visa;
- Transport aérien international, en classe économique (aller et retour), entre l'aéroport international du pays et le lieu de formation au Canada;
- Indemnités de voyage international et au Canada;
- Expédition des effets personnels (voyage retour)
- Frais de scolarité et les autres dépenses liées au programme de formation;
- Indemnité d'installation au Canada ;
- Indemnité d'habillement;
- Indemnité de subsistance mensuelle;
- Frais de livres;
- Informatique;
- Frais de recherche dans le pays d'origine;
- Soins de santé selon le Régime de soins de santé de l'ACDI (RSSA).

Programme canadien de bourses
de la Francophonie

Offre de bourses de l'ACDI
2010-2011 pour étudier au Canada



Agence canadienne de
développement international

Canadian International
Development Agency



Association des universités
et collèges du Canada

Association of Universities
and Colleges of Canada



Programme canadien de bourses de la Francophonie

Campagne 2010

Dans le cadre du **Programme canadien de bourses de la Francophonie (PCBF)**, le gouvernement du Canada offre des bourses aux pays membres de la Francophonie, admissibles à l'aide publique au développement (APD). Valables seulement au Canada, ces bourses permettent à des candidats méritants et en emploi qui démontreront le plus d'aptitude à contribuer au renforcement des capacités de l'institution lors du retour au pays, d'entreprendre des études au Canada au niveau universitaire (2^{ème} et 3^{ème} cycles), au niveau technique et professionnel, au niveau de stages de court terme et au niveau de Post-doc n'excédant pas 10 mois.

Le PCBF est géré par l'Association des universités et collèges du Canada au nom de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

L'ACDI a confirmé à chaque pays bénéficiaire son quota annuel de bourses. **Nous vous invitons de ne pas afficher les anciens dépliant ou distribuer les anciens formulaires.**

Les bourses suivantes sont offertes dans le cadre de ce programme :

- Bourses de maîtrise d'une durée de 2 années à temps plein.
- Bourses d'études doctorales d'une durée de 3 à 4 années selon le programme d'études à temps plein.
- Bourse postdoctorale: Bourse de perfectionnement à la recherche pour les détenteurs d'un doctorat, d'une durée n'excédant pas 10 mois.
- Bourses de formation technique et professionnelle dans un collège ou une université pour une durée de 2 ans à temps plein.
- Bourse de stage d'une durée de 3 à 10 mois en vue du renforcement des compétences visant le perfectionnement/mise à niveau du personnel-clé des institutions.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- L'emploi occupé en fonction des secteurs/institutions à renforcer et l'excellence académique selon les normes des institutions hôtes;
- Seuls seront considérés les dossiers des candidats méritants qui démontreront le plus d'aptitude à contribuer au renforcement des capacités de l'institution ou du secteur ciblé lors du retour au pays;
- La parité hommes/femmes dans les candidatures posées;
- Les personnes qui ont fait une demande d'immigration au Canada ou qui ont le statut de résident ou dont le conjoint a ce statut, ne sont pas admissibles à ce programme de bourses.
- La maîtrise du français parlé et écrit est une condition essentielle d'admission. Elle pourra faire l'objet d'une vérification au moyen d'un test.
- La personne qui pose sa candidature doit avoir obtenu son diplôme le plus récent au cours des cinq dernières années pour des études universitaires ou au cours des dix dernières années au niveau technique et professionnel.
- Tout dossier de candidature doit être appuyé par l'instance gouvernementale habilitée à le faire.
- Toute personne ayant déjà bénéficié d'une bourse de ce programme ne peut poser sa candidature à une nouvelle bourse qu'après avoir séjourné pendant deux années complètes dans son pays.
- Les études en médecine, en pharmacie et en art dentaire pour des formations cliniques sont exclues, mais les études pour des formations en recherche sont admissibles.
- Le Canada se réserve le droit de choisir des candidats selon les secteurs prioritaires de l'assistance canadienne dans les pays bénéficiaires.
- Les études doivent être faites de façon continue, en français, au Canada.

La forme masculine utilisée dans le présent document ne vise qu'à alléger le texte

